



Le Petit MESNACAIS



Jun 2011

N°10

Le Conseil Municipal vous informe...

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes à la moitié de l'année 2011 et je profite du petit journal pour vous faire un point sur les travaux en cours et futurs et pour répondre à quelques questions que certains d'entre vous peuvent se poser.

Les aménagements de trottoirs, d'éclairages et de plantations sont terminés depuis quelques jours. Les travaux de la rue de l'église s'achèveront par la pose de l'enrobé sur la route départementale.

Vous êtes nombreux à vous interroger sur l'excédent concernant le budget assainissement ainsi que la mise en place d'une part fixe de 50 € par foyer. Il est nécessaire d'avoir un excédent pour permettre de faire face aux dépenses de gros travaux d'entretien indispensables après une période d'activité de 15 ans (remise en état des berges, curage et recyclage des boues).

Cet excédent montre une gestion d'anticipation des futures dépenses.

Je rappelle que la collectivité participe déjà en versant une subvention d'équilibre prise sur le budget de la commune. Si la collectivité ne pouvait pas verser cette somme, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres communes, c'est l'usager qui devrait assumer cet équilibre. Je vous précise également que l'excédent ne peut en aucun cas couvrir les futurs travaux d'extension de réseau de la commune.

Concernant les autres travaux, l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes va se terminer. Les portes coupe-feu sont posées, la mise en conformité électrique est faite et le limiteur de son est installé. En travaux de voirie, le chemin de la petite groie est fait et l'entretien régulier des autres chemins suit son cours. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et vous donne rendez-vous pour le prochain Petit Mesnacais.

G.RENOU

HORAIRES D'OUVRETURE DE LA MAIRIE

LUNDI	10H 12H	14H 18H	MERCREDI	13H30	18H
JEUDI	10H 12H		VENDREDI	10H 12H	13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74

BUDGET 2011

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les budgets ci-dessous présentés:

Assainissement:		Commune:	
Dépenses de fonctionnement	→ 46 660.21 €	Dépenses de fonctionnement	→ 445 284.04 €
Recettes de fonctionnement	→ 46 660.21 €	Recettes de fonctionnement	→ 445 284.04 €
Dépenses d'investissement	→ 51 487.28 €	Dépenses d'investissement	→ 356 700.75 €
Recettes d'investissement	→ 51 487.28 €	Recettes d'investissement	→ 356 700.75 €

Taux des taxes:

	Ancien taux	Nouveau taux	
Taxe d'habitation	10.5%	10.5 %	
Taxe foncier bâti	18.5 %	19 %	soit une hausse de 2.7 %
Taxe foncier non bâti	61.44 %	61.44 %	

Après délibération du conseil municipal, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixée au taux de 19.41 % sur des bases prévisionnelles de 212 920 € ce qui donnera à la commune un produit attendu de 41 327.77€

TRAVAUX

RUE DE L'EGLISE

L'avancée des travaux continue. Les trottoirs sont coulés, l'éclairage public est en place, les anciens poteaux ont disparu du paysage. Les plantations seront effectuées courant Juin 2011. La mise en place de l'enrobé est prévue pour le 7 Juin 2011.

SALLE DES FETES

Le carrelage des WC est terminé. Les travaux avancent et la phase finale approche.

Afin de poursuivre la mise en conformité de la salle, les divers devis d'un montant total de 26 819.56 € ont été acceptés par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LA DECISION D'INSTALLER UN LIMITEUR DE SON DANS LA SALLE DES FETES .

GYMNASE

Les douches vont être refaites prochainement. (le carrelage est acheté)

VOIRIE

Les employés communaux ont commencé les tontes et broyages. Le fleurissement de la commune se fait progressivement.

PROGRAMME 2011

L'entreprise COLAS a effectué la pose d'un tapis d'enrobé, rue de la petite groie, de la dernière maison jusqu'au carrefour à la limite de Cherves Richemont.

Prévisions

La remise en état de la route de Chazotte (en commun avec la commune de Cherves Richemont) sera effectuée par l'entreprise COLAS.

La remise en état du chemin de Pré GAILLARD sera effectuée par Le SIVOM.

Le conseil municipal vous informe.

ASSAINISSEMENT

NOUVELLE TARIFICATION

Après délibération, le conseil municipal a décidé d'instaurer, à compter du 1er janvier 2011, une part fixe de 50 € par an et par abonnement et une part proportionnelle à la consommation maintenue à 2.20 € le m3. Les abonnés au réseau d'assainissement qui utilisent l'eau de leur puits pour leur consommation paieront la part fixe de 50 € et une contribution équivalente à 30 m3 par habitant du foyer.

LIEU-DIT « LES FOSSES »

Le conseil municipal a actualisé le dossier concernant le projet de l'assainissement collectif afin de commencer les travaux en 2012. Après délibération le conseil municipal décide:

- l'agrandissement de la lagune de Vignolles et le refoulement des eaux usées des Fosses dans celle -ci.
- Le raccordement des dernières maisons se trouvant à l'entrée de Vignolles (route de Cognac)
- Le raccordement prévisionnel des nouvelles constructions au bourg de Mesnac (à coté du cimetière) à la lagune existante.

CONVENTION AVEC L'ECOLE SAINTE EUSTELLE, A CHERVES RICHEMONT, POUR PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .

Après délibération , le conseil municipal accepte la convention concernant le forfait communal pour les élèves de la commune de Mesnac scolarisés à l'école Sainte-Eustelle, pour une durée de trois ans et un montant de 500 € par élève scolarisé dans l'établissement.

RAPPELS

FEUX EXTERIEURS

- Par arrêté préfectoral du 25 mars 2002 (consultable en mairie) **la loi interdit TOUT FEU DE PLEIN AIR** (broussailles, écobuage, feu d'artifice...) Une autorisation de la mairie, valable 3 jours, est nécessaire . Il faut la demander un jour franc ou ouvré minimum avant la date envisagée. En fonction des conditions météorologiques du moment, l'autorisation pourra être reportée ou annulée.

POUBELLES

Par respect pour l'environnement et pour le voisinage, nous vous rappelons qu'il est vivement recommandé de ne sortir les poubelles que la veille du ramassage soit :

- **le ramassage des poubelles noires a lieu le mercredi matin, vous devez donc les sortir le mardi soir.**
- **Le ramassage des poubelles jaunes se fait le vendredi matin des semaines impaires** (calendrier disponible en mairie ou sur le site internet de la commune) **vous devez donc les sortir le jeudi soir en semaines impaires.**

TOUT A L'EGOUT

Contrairement aux indications sur certains emballages, **les lingettes**, même biodégradables, sont **strictement interdites** dans nos canalisations. Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader avant d'arriver aux pompes de relevage, empêchant ainsi leur bon fonctionnement.

SEUL LE PAPIER WC EST COMPATIBLE AVEC L'EVACUATION INSTALLEE SUR NOTRE COMMUNE (les pompes de relevage)

LES BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral du 20 avril 1999):

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes:

- Jours ouvrables: 8h30/12h 00 14h30/19h30 - samedi: 9h00/12h00 15h00/19h00
 - Dimanche et jours fériés: 10h00/12h00

CHIENS ET CHATS:

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (art L211-19-1 du code rural paru journal officiel du 6 octobre 2006) or de plus en plus de chiens errent sur la commune occasionnant de nombreux dégâts.

Sont considérés comme errant : **tout chien**, en dehors d'une action de chasse, n'étant plus sous la surveillance de son maître ou éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres ; **tout chat** non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation. **Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.** Les animaux saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière où ils seront gardés. (en fonction des réglementations).

Il est demandé aux propriétaires de chiens, pour le respect de tous, de **ramasser les excréments** sur les routes et trottoirs de la commune et de faire le nécessaire afin d'**empêcher les aboiements perpétuels** . (collier anti aboiements ou autre).

Vie des Associations

Remerciements au club de football de St SULPICE pour l'offre de 10 ballons de basketball taille enfant et d'un sac de rangement

Société de Chasse

Le 19 mars, après le rituel du casse croûte, le son des cuivres a retenti suivi d'une course endiablée de 16 Anglo-français de petite vénerie qui se lancent à la recherche d'un lièvre. La journée se terminera au gymnase par un banquet bien mérité de 120 personnes.

Le 14 Mai, la journée de pêche à l'étang des rochers s'est bien déroulée.

L'assemblée générale sera programmée fin août début septembre.

CONTACT: Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN

05.45.83.23.12.

Comité des fêtes

Le loto a réuni 200 personnes dans le gymnase.

La brocante, malgré le vent, a amené 50 exposants pour 350 m d'étalage.

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

Mercredi 7 juillet

Assemblée Générale à 20H30

Samedi 7 septembre

Concours de pétanque

TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) : 30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

CONTACT:

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

Basket

Le classement final des équipes engagées est le suivant:

Equipe 1: 6ème en excellence départementale

Equipe 2: 8ème en promotion excellence départementale

Poussins (mixte): 1er et CHAMPIONS DE CHARENTE avec 23 victoires pour 2 défaites sur 25 matchs.

Vainqueurs du tournoi du Conseil Général de la Charente .

Félicitations à Salia, Léa, Marine, Enzo, Louis, Karim, Hugo et Léo; ainsi qu'à Samuel et Aurélie pour les entraînements.

Suite à l'assemblée générale du 31 mai le bureau reste inchangé:

PRESIDENT: Michel DANGEVIL

VICE-PRESIDENT: Guillaume CLERFEUIL

TRESORIER: Jean-François MAILLARD

SECRETAIRE: Catherine GOURSAUD

COMISSAIRE AUX COMPTES: Fabien DUBUS

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 11 Juin

Tournoi des anciens organisé par F. DELMAS au gymnase de Vignolles à partir de 9h00.

Septembre

Une après-midi initiation sera organisée pour faire découvrir le basket aux enfants.

CONTACT: Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

Blog internet: <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

Quelques photos des Manifestations

TOURNOI POUSSINS BASKET



Equipe poussins



Rencontre du 7 mai

BRIN D'AILLET



BROCANTE



CHASSE journée du 19 mars



Tournoi du Conseil Général



DEPART DE LA CHASSE A COURRE



BANQUET

Et si on parlait de nos entreprises!!!!!!

Un artisan d'art à Mesnac

Afin de s'adonner pleinement à sa passion, Christiane Danger a laissé son commerce de produits de bien-être pour se consacrer à la création de meubles et objets de décoration. Elle met à profit ses stages de peinture à la cire, pose d'enduit minéral et soudure pour réaliser des pièces uniques, dans un style bien à elle. Bientôt, un atelier et un espace de présentation verront le jour. Vous pourrez la retrouver cet été à Mornac sur Seudre, 24 rue des Halles.



Christiane Danger – UN ART A PART- Les Fosses – 175 route d'Orlut – 16370 MESNAC -TEL : 06.30.33.47.70

LES NEWS

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE: [http:// www.commune-mesnac.fr](http://www.commune-mesnac.fr)

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : www.valleedelantenne.info

Charente Tourisme : www.lacharente.com

Le tour cycliste international du Poitou Charente traversera notre territoire et notre commune :

Le mardi 23 Août entre 15h00 et 16h00

Le mercredi 24 Août entre 12h00 et 13h00

Cognac sera ville étape.

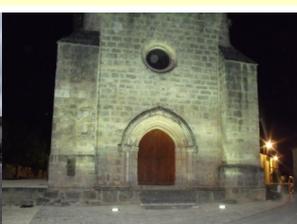


ATTENTION

Plusieurs vols ont été effectués sur la commune et notamment au cimetière dans les véhicules stationnés. Nous vous recommandons de ne rien laisser à vue et de fermer vos véhicules à clé

EVOLUTION DES TRAVAUX

AMENAGEMENT ET ECLAIRAGE DE LA RUE DE L'EGLISE



Chemin de la petite groie



ETAT CIVIL

MARIAGE

Mme Monique JACQUES et M. Jean-Marie REIGNIER

le 23 avril 2011

Félicitations aux mariés



NAISSANCE

Clara CHIRON-NONY née le 9 février 2011

Félicitations aux parents et grands parents.

DECES

Mme Sandrine VOISIN décédée le 7 février 2011

Sincères condoléances à la famille

ZOOM SUR L'ENVIRONNEMENT

LE GRAL

La communauté de communes de Cognac s'est engagée dans une démarche de développement durable, dénommée Agenda 21 et a souhaité impliquer la population dans cette démarche d'avenir. Un Groupe de Réflexion des Acteurs Locaux « le GRAL », a été mis en place à Mesnac et s'est réuni pour la première fois en septembre 2010. Ce groupe se compose de 3 élus (MRS RENOU.G., GOIS.D, Mme DANGER.C) et 9 habitants (Mmes DENIS.G, GUILLON.B, RENOU.N, ROBBE.N, WOUTERS.L, MRS BOUTEL-LEAU.JC, GRENE.P, ROUSSEAU.P). Leur but est d'effectuer une démarche participative en fonction de trois étapes clés:

- Etape 1: Partage du diagnostic (les problèmes rencontrés et ce qui pourrait être amélioré)
- Etape 2: Enjeux et stratégie du développement durable (définir des priorités, des enjeux et ce que l'on souhaite pour demain.)
- Etape 3: Elaboration de pistes d'actions.

Après chacune des trois étapes, un Comité de synthèse puis un Comité de Pilotage se réuniront afin de valider les productions des différents « GRAL ».

Le programme d'action rédigé à la suite de cette démarche participative sera porté à la connaissance du Conseil communautaire, pour validation et adoption. Les propositions ne concernant que notre commune pourront être reprises dans les années à venir par le conseil municipal afin d'améliorer le quotidien de tous.

En mars le « GRAL » a défini des éléments de réflexion:

- Favoriser le lien social et les lieux de convivialité
- Mise en valeur du patrimoine et des sentiers de randonnée.
- Adéquation entre offre de transports et accès aux commerces et services.
- Maintien d'un paysage de qualité et respect des milieux et de la biodiversité.
- Sensibilisation
- Communication et information
- Gestion des déchets
- Réduction de la consommation énergétique.
- Gestion raisonnée de l'eau
- Accès aux produits locaux.

Ces éléments ont été approfondis et réorganisés lors de la réunion de mai, afin que les représentants de Mesnac (MR GRENE.P et MME DENIS.G) puissent les mettre en commun avec les « GRAL » des autres communes, lors du comité de synthèse qui se tiendra en Juin.

La démarche de travail se poursuivra jusqu'en 2012.

Pour toutes informations complémentaires contacter la mairie ou les membres du « GRAL ».



LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

La police de l'environnement va effectuer des contrôles au niveau du désherbage autour des rivières et dans les fossés. Ces contrôles concernent tous les habitants (particuliers et professionnels), la commune et les entreprises.

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**

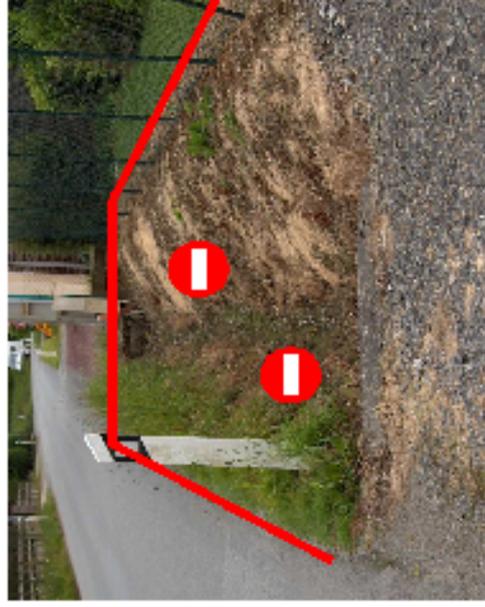
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



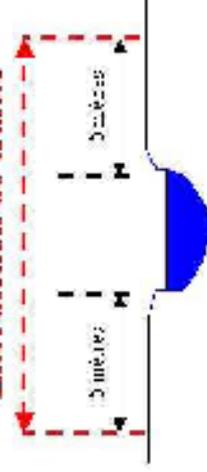
**SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.**



**DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000°.**



Interdiction de traiter



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.**